



HEBDO FOOT ARTOIS



300 Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. COMMISSION de DISCIPLINE – Prochaine réunion
2. COMPETITIONS JEUNES - Brassage
3. APPEL des LITIGES – Réunion du 14 novembre 2023
4. 2eme TOUR de la COUPE PITCH
5. GESTION des LITIGES – Restreinte du 16 novembre 2023
6. COMPETITIONS VETERANS
7. COMPETITIONS FUTSAL
8. COMPETITIONS FEMININES
9. FORMATION des DIRIGEANTS
10. COMMISSION des ARBITRES – Formation
11. COMMISSION des ARBITRES – Rappel du règlement
12. ORGANISATION des TIRAGES des ¼ et ½ FINALES de COUPES
13. ORGANISATION des FINALES de COUPES
14. Rectificatif COMITE DIRECTEUR du 6 novembre 2023



DISCIPLINE PROCHAINE REUNION



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- ⌘ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- ⌘ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ Le **VENDREDI 24 NOVEMBRE** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 19 NOVEMBRE 2023**, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.



COMPETITIONS JEUNES

POLE « U14 à U18 »



DERNIER REPORT de la 4^{ème} JOURNEE des BRASSAGES

- Les rencontres reportées de la 4^{ème} journée des brassages sont reprogrammées dans un premier temps les **25 et 26 novembre 2023**.

Les clubs pouvant jouer chez un club voisin peuvent adresser, avec l'accord du club prêtant ses installations, leur demande au District au plus tard pour le **Jeudi 23 novembre 2023 à 12 heures**.

Rappel :

- Suite aux arrêtés municipaux, des rencontres peuvent être modifiées jusqu'au vendredi **16 heures** (Inversions, changements d'horaire, changements de date : du samedi au dimanche ou du dimanche au samedi).

- Toutes les compétitions de U14 à U18 débuteront à la même date à l'issue des brassages (règlement intérieur du District Artois – Article 22)

Le Président

Pascal WATEL



APPEL des LITIGES



Réunion du :	Mardi 14 novembre 2023
Président :	M. Daniel SION -
Présents :	Mme Nicole DELHAYE - MM. Dominique GEENS – Eric GOOSSENS – Pascal QUINTIN – Claude RAMET -

Appel de RAYA ESSARS d'une décision du 27 septembre 2023 de la commission des compétitions FUTSAL, concernant le match D2 Groupe B : RAYA ESSARS B / O LIBERCOURT du 22 septembre 2023, parue le 29 novembre 2022 sur le site Internet dans le journal du District.

Décision :

La Commission des Compétitions FUTSAL

Seniors – D2 Groupe B. RAYA ESSARS / O F LIBERCOURT du 22 septembre 2023. Match reporté

✓ Sur la recevabilité de l'appel

Après avoir examiné les pièces au dossier, la commission d'Appel des Litiges déclare l'appel non-conforme aux dispositions de l'article 152 des Règlements Généraux du District Artois.

✓ Après audition de

> Monsieur Axel BOULIN - Président de RAYA ESSARS - licence N°254391153.

> Madame Valentine VANDRISSE - Secrétaire de RAYA ESSARS - licence N°9603853101.

> Monsieur Yassine ELABBASSI - Président de l'O LIBERCOURT FUTSAL - licence N°2545000606.

✓ Les personnes auditionnées n'ont pas pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

✓ La commission d'appel

> Constate l'absence non excusée, du représentant de la commission Compétitions FUTSAL.

> Constate après audition, que la rencontre a été décalée sans que les clubs soient prévenus officiellement par la commission.

✓ En conséquence, la Commission d'Appel donne match à jouer à une date à convenir par les clubs. Proposition acceptée par les clubs.

> Les frais d'arbitrage de cette rencontre rejouée seront à la charge du District.

> De ne pas débiter les frais de dossier à RAYA ESSARS.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts de-France à l'adresse suivante (juridique@lfhf.fff.fr) dans un délai de 2 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée. (Voir procédure des articles 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France et 190 des règlements généraux de la FFF).

Le Président de Séance
Daniel SION

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Sion', written in a cursive style.

La Secrétaire de Séance
Claude RAMET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Claude Ramet', written in a cursive style.



COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION



2eme tour – CHALLENGE U13 PITCH
SAMEDI 9 DECEMBRE 2023 à 14 HEURES 30

Plateau à AIRE : O. Burbure – US Gonnehem – US Lestrem
Plateau à BETHUNE STADE : US Houdain – UC Divion – FC Hinges
Plateau à VERMELLES : FC Montigny – US Beuvry – Car. Billy Montigny
Plateau à MARLES : US Saint Pol – US Maisnil – AS Cauchy
Plateau à SAINT NICOLAS : OC Cojeul – CS Habarcq
Plateau à BIACHE : US Izel – ES Angres
Plateau à FA ARRAS : AS BBV – Olympique Hénin
Plateau à CS AVION : USA Liévin – AE Dourges
Plateau à CARVIN RUCH : Stade Hénin – SCPP Wingles
Plateau à LOISON : Car. Billy Montigny – US Courcelles
Plateau à NOYELLES GODAULT : CS Avion – ASBB Oignies
Plateau à US CHTS AVION : Esp. Calonne Liévin – US Izel
Plateau à WINGLES : US Vimy – UAS Harnes
Plateau à OIGNIES : JS Ecourt – AFC Libercourt
Plateau à OLYMPIQUE LIEVIN : Stade Henin – FC Camblain
Plateau à ISBERGUES : USO Bruay – FC Auchel

Remarques importantes :

- > Les clubs recevants doivent faire parvenir les feuilles de match dans les 48 heures après la fin du plateau. En cas de retard, l'amende prévue aux règlements généraux sera appliquée.
- > Les deux premiers de chaque plateau sont qualifiés pour le 3eme tour.
- > Les défis jonglages sont imposés et à réaliser avant les rencontres.
- > La présence de 10 joueurs (joueuses) dont 3 U10/U11 est obligatoire sous peine de disqualification.
- > La date du 3eme tour et dernier tour avant la finale du District est fixée au **27 janvier 2024**.
- > La finale du District aura lieu le **7 avril 2024**, sur la journée avec les 16 finalistes.
- > La finale Régionale se déroulera le **5 mai 2024** avec la participation des 3 premiers de la Finale du District.

Le Président de la Commission :
Alain DELHAYE.

Le Responsable des Coupes
Didier CLAY.



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du jeudi 16 novembre 2023

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

Journée du 29 et 30 octobre

COUPE LETEVE SENIORS

Rencontre 27481806 : AS MAROEUIL (b) / ES SAINTE-CATHERINE (b)

Réserves d'avant match de MAROEUIL, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 2/1

Amende de 30€ à MAROEUIL.

COUPE DEMANDRILLE SENIORS

Rencontre 27481300 : USA LIEVIN (b) / RC SAINS

Réserves d'avant match de LIEVIN, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 2/1

Amende de 30€ à LIEVIN.

FUTSAL D2 – POULE A

Rencontre 26949761 : NOEUX LES MINES FUTSAL / FESTUBERT MELTING (b)

Réserves d'avant match de NOEUX LES MINES FUTSAL, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 9/1

Amende de 30€ à NOEUX LES MINES FUTSAL.

FUTSAL D2 – POULE B

Rencontre 27213875 : LIBERCOURT O. FUTSAL / PONT A VENDIN FUTSAL (b)

1^{er} forfait de LIBERCOURT O. FUTSAL.

PONT A VENDIN FUTSAL bat LIBERCOURT O. FUTSAL par forfait 5/0.

Amende de 25€ à LIBERCOURT O. FUTSAL.

Rencontre 26950370 : OF ARRAS / NOEUX LES MINES FUTSAL (b)

1^{er} forfait de NOEUX LES MINES FUTSAL.

ARRAS OF bat NOEUX LES MINES FUTSAL par forfait 5/0.

Amende de 25€ à NOEUX LES MINES FUTSAL.

Match retour à ARRAS OF.

COUPE MALLEZ SENIORS

Rencontre 27482268 : AS CAUCHY / US SAINT-POL (c)

Forfait de SAINT-POL.

CAUCHY A LA TOUR bat SAINT-POL par forfait 5/0.

Amende de 25€ à SAINT-POL.

Rencontre 27482316 : E. VERQUIN / US LESTREM (b)

Forfait de LESTREM.

VERQUIN ENT. bat LESTREM par forfait 5/0.

Amende de 25€ à LESTREM.

COUPE LETEVE SENIORS

Rencontre 27481630 : US BOUBERS / US ARLEUX

Forfait de ARLEUX.

BOUBERS/C US bat ARLEUX par forfait 5/0.

Amende de 25€ à ARLEUX.

Journée du 1 novembre

SENIORS D2 – POULE B

Rencontre 26405170 : OLYMPIQUE HENIN / USO BRUAY (b)

Réserves d'avant match de BRUAY, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 2/1

Amende de 30€ à BRUAY.

SENIORS D3 – POULE C

Rencontre 26575124 : COS MARLES (b) / SAINS

Réserves d'avant match de SAINS, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/4

Amende de 30€ à SAINS.

SENIORS D4 – POULE C

Rencontre 26519233 : USO MEURCHIN (b) / US COURCELLES (b)

Réserves d'avant match de MEURCHIN, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 8/0

Amende de 30€ à MEURCHIN.

SENIORS D7 – POULE B

Rencontre 27370057 : SERVINS (b) / AS VALLEE DE LA TERNOISE (c)

Réserves d'avant match de SERVINS, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 8/1

Amende de 30€ à SERVINS.

SENIORS D7 – POULE E

Rencontre 27388558 : ES HAILLICOURT (b) / AEP VERDREL (c)

Réserves d'avant match de HAILLICOURT, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 0/1 (réserves de Verdrel confirmées)

Amende de 30€ à HAILLICOURT.

COUPE MALLEZ SENIORS

Rencontre 27482484 : US HAM / FC CALONNE (b)

Réserves d'avant match de CALONNE, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 2/3

Amende de 30€ à CALONNE.

Journée du 11 et 12 novembre

SENIORS D3 – POULE A

Rencontre 26469166 : ASSB OIGNIES (b) / AS MAROEUIL

Réserves d'avant match de MAROEUIL, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/1

Amende de 30€ à MAROEUIL.

FUTSAL D1 – POULE A

Rencontre 26948283 : PONT A VENDIN FUTSAL / BEUVRY TIGERD LFC

Réclamations d'après match de BEUVRY TIGERS, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/5

Amende de 30€ à BEUVRY TIGERS.

BRASSAGE U17

Rencontre 27486202 : ASSB OIGNIES / AFC LIBERCOURT

Réserves d'avant match de OIGNIES, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 2/4

Amende de 30€ à OIGNIES.

FUTSAL D2 – POULE B

Rencontre 26950373 : NOEUX LES MINES FUTSAL (b) / SAINT-VENANT F (b)

2^{ème} forfait de NOEUX LES MINES FUTSAL.

SAINT-VENANT bat NOEUX LES MINES par forfait 5/0.

Amende de 50€ à NOEUX LS MINES FUTSAL.

BRASSAGE U18 – NIVEAU 2

Rencontre 27486791 : US BILLY BERCLAU / ES SAINTE-CATHERINE (b)

2^{ème} forfait de BILLY BERCLAU.

SAINTE-CATHERINE bat BILLY BERCLAU par forfait 5/0.

Amende de 30€ à BILLY BERCLAU.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente,
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire,
Marc TINCHON.



COMPETITIONS VETERANS



→ Les matchs de COUPES VETERANS **ARTOIS – LOYEZ** et **ARTOIS à 8** sont reportés aux **2 et 3 décembre 2023**. De ce fait, les rencontres de championnat prévues à cette date sont reportées ultérieurement.

→ **VETERANS à 11 – GROUPE C**

UAS HARNES joue à 9 heures sur terrain synthétique



COMPETITIONS FUTSAL



Forfait général de COURCELLES FUTSAL en FUTSAL D2 – Amende de 46 €

Le Président de la Commission :
Gérard DEBONNE.



COMMISSION FEMININES



CHAMPIONNATS SENIORS FEMININES A 8

Poule A

Le match : Esp. Calonne Liévin / EC Mazingarbe est reporté au **26 novembre 2023**

BRASSAGE U16F REMISES DE MATCHS

Poule A

Le match : AG Grenay / ES Anzin est reporté au **25 novembre 2023**

Le match : ES Laventie / FC Dainville est reporté au **25 novembre 2023**

Poule B

Le match : USO Meurchin / AFC Libercourt est reporté au **25 novembre 2023**

Le match : USO Bruay / EC Mazingarbe est reporté au **25 novembre 2023**

La Présidente de la Commission :
Micheline GOLAWSKI.

La Secrétaire de la Commission :
Delphine BRESA.



FORMATION DIRIGEANTS



La formation trésoriers niveau 1 « s'approprier les clés de la gestion financière du club » s'est très bien déroulée **ce samedi 18 novembre 2023 à ABLAIN SAINT NAZAIRE.**

Afin de développer les ressources financières de votre club, un 2eme module : « optimiser les ressources financières de son club » aura lieu **le samedi 16 décembre 2023 de 8 heures 30 à 12 heures 30 à ANZIN SAINT AUBIN.**

- Salle des associations (à côté de la médiathèque)
- Animateurs : Serge HERMAN et Jean Pierre CERER
- Objectifs
 - . Connaître les différents dispositifs de subventions publiques et privées.
 - . Identifier les sources de financement.
 - . Structurer les démarches de dépôt d'une demande de subvention en mettant en valeur les actions e votre club.
- Formation limitée à 20 participants.

Dossier d'inscription à télécharger sur notre site et/ou sur Facebook du District Artois.

Louis DARTOIS
Eric GOOSSENS.



COMMISSION DES ARBITRES

FORMATION ARBITRE de CLUB



La Commission Départementale de l'Arbitrage organise une formation « **arbitre de club** ».

Retrouvez ci-dessous les informations utiles pour devenir Arbitre Bénévole de Club :

Qui est l'arbitre de club ?

Il doit-être **majeur, licencié dans un club** et souhaiter se **former à l'arbitrage** afin d'officier sur les rencontres.

Suite à **sa formation**, il a priorité pour arbitrer des rencontres de son club en cas d'absence d'arbitre désigné.

La formation Arbitre de club

Elle est organisée **le 9 décembre de 8 heures à 12 heures** au stade Duquesnoy à ROUVROY.

Comment s'inscrire

Pour être candidat (e), il faut être **majeur**, et sous réserve de l'autorisation médicale sur la licence FFF. La formation sera réalisée durant 4 heures.

Les frais de formation à la charge du candidat ou de son club sont de **50€** (inclus le livre des lois du jeu, le sifflet et un jeu de cartons).

Envoi de la fiche de candidature **avant le 5 Décembre par voie postale** à : District Artois de Football – 300 Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN.

Fiche « arbitre de club » à télécharger sur notre site.

Contact : Commission Départementale de l'Arbitrage - Pôle Technique

Mail : poletechnique.artois@gmail.com



COMMISSION DES ARBITRES

RAPPEL du REGLEMENT



Suite à l'indisponibilité croissante des arbitres âgés de 13 à 14 ans, en raison de leur double licence (arbitre/joueur), la Commission Départementale de l'Arbitrage a sollicité la désignation des arbitres sur les rencontres **U13 D1**, avec effet immédiat afin de fidéliser les jeunes arbitres et ainsi éviter leur démission.

A cet effet, nous avons été alertés ce samedi par un jeune arbitre qui n'a pu faire jouer un match car les deux équipes n'avaient pas de maillots numérotés.

Nous rappelons un point du règlement - article 114 des Règlements Généraux du District :

La numérotation des maillots est obligatoire pour toutes les équipes et à tous les niveaux de compétition pour toutes les catégories, le gardien de but devant porter le numéro 1 ou 16.

Anthony RINGEVAL.



ORGANISATION des TIRAGES DES ¼ et ½ FINALES DE COUPES



> Les clubs intéressés par l'organisation de la soirée du tirage de l'ensemble des ¼ et ½ Finales des coupes Seniors, Vétérans, Féminines, Jeunes et Futsal peuvent envoyer leurs candidatures au District à l'attention de Madame La Présidente du District pour le **15 décembre 2023** au plus tard.

> Le tirage est prévu en **semaine 14 (du 2 au 5 avril 2024)**

> **RAPPEL** : la commission précise que le club retenu pour l'organisation de cette soirée doit répondre aux critères suivants :

- Participation aux Assemblées du District.
- Participation aux réunions de formation et d'information.
- Être à jour financièrement vis-à-vis du District.
- Avoir un comportement conforme à l'esprit sportif en matière de discipline et de l'éthique.
- Disposer d'une salle pouvant accueillir minimum 250 personnes.

Pour les commissions des Coupes Seniors et Jeunes :
Daniel SION.



ORGANISATION des FINALES de COUPES



Les clubs intéressés par l'organisation d'une finale peuvent envoyer leurs candidatures au District à l'attention de Madame la Présidente du District pour le 15 décembre 2023 au plus tard.

Les finales se dérouleront **mi-juin 2024.**

Le cahier des charges est à télécharger sur notre site (rubrique : Documents – Divers).

Pour les commissions des Coupes Seniors et Jeunes :
Daniel SION.

RECTIFICATIF COMITE DIRECTEUR DU 6 novembre 2023

DECISION DU COMITE DIRECTEUR

Sur proposition du département jeunes

- De faire disputer la 4^{ème} journée des brassages, y compris éventuellement, en échelonnant sur 2 ou 3 dates, tout en permettant, en fonction des arrêtés municipaux, d'inverser certaines rencontres.
- De faire débiter le championnat à une date propice en laissant à la commission la possibilité de la faire débiter à une date proche de la publication des groupes qui, ne saurait toutefois, être inférieure à 3 jours
- Accorder le titre de champion de D7 à l'**AS QUIERY la MOTTE** pour tenir compte de la mise à jour tardive des classements de la saison 2022 – 2023.
- De procéder comme suit vis-à-vis des clubs dont les comptes sont ~~créditeurs~~ **débiteurs** :